

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE ASSEMBLEE GENERALE DU 8 OCTOBRE 2021

L'assemblée générale du Comité de Champagne s'est tenue à Reims le 18 septembre. Pour des raisons familiales, je n'ai pu y assister.

Un hommage a d'abord été rendu aux bridgeurs du Comité de Champagne disparus pendant l'année écoulée. Villers-Cotterêts n'a heureusement pas été concerné par ces décès.

L'ordre du jour comportait :

- Le rapport d'activité du Président.
- Le rapport financier du Trésorier.
- Le rapport du vérificateur aux comptes.
- Vote sur l'ensemble des rapports.

Le rapport d'activité du Président.

Points les plus marquants.

Comme on s'en doute, eu égard à la crise sanitaire, d'ailleurs non éteinte à ce jour, le bilan de l'exercice 2020-2021 est très succinct.

Tout va maintenant tourner autour de la reprise des activités en club, et des compétitions.

Rapport financier du trésorier, avis du vérificateur aux comptes, et budget prévisionnel :

Ces documents, eux aussi très succincts en raison de la non activité, sont disponibles pour celles et ceux qui voudraient les consulter auprès de notre trésorier.

En ce qui concerne notre club de Villers-Cotterêts, le rapport d'activité, ou « rapport moral » :

Notre activité a été, comme vous le savez, gelée dès l'annonce du reconfinement, le 30 octobre 2020. Nous reprenons doucement depuis début septembre pour les tournois du vendredi, et de manière un peu plus importante les mardis.

Il n'y a donc pas grand-chose à dire, si ce n'est que notre club n'a, contrairement à beaucoup d'autres, que peu souffert. Nous devons toutefois nous attendre à certaines défections d'adhérents, pour diverses raisons.

Pour la Coupe Alexandre DUMAS de 2022, le Comité nous a donné la date du 6 mars. Une réflexion est en cours avec les clubs de Laon et Soissons, qui n'ont pu obtenir de date pour leurs propres tournois, afin de proposer éventuellement un tournoi commun à cette date. Les modalités sont encore à définir.

Information reçue en séance : Ce projet de regroupement des tournois est abandonné.

Nous avons été sollicités par le représentant régional de l'AFM afin de savoir quelles seraient nos intentions sur la tenue d'un tournoi dédié au Téléthon, qui pourrait se dérouler début décembre. L'idée n'a pas été écartée. Avis ?

Avis favorable de l'assemblée. Date prévisible : le 3 décembre.

Il est bien entendu que la situation sanitaire du moment sera appréciée pour que la tenue de ces événements soit effective.

La situation sanitaire et la pratique du bridge :

Les conditions de jeu sont les suivantes :

- Vérification du « passe sanitaire » à l'entrée dans les locaux (Une fois, la première...).
- Pose sur le tapis d'une nappe « cristal » transparente, désinfectée lors de l'installation.
- Pose d'écrans transparents, divisant la table en 4 secteurs, nettoyés en début de séance.
- Mise à disposition sur chaque table de gel hydro-alcoolique.
- Inscription préalable des joueurs, en utilisant de préférence le site du club, et les tableaux datés, que ce soit pour les vendredis ou les mardis. Ceci afin d'assurer une traçabilité des présents. Cette disposition nous permet également de préparer un nombre de tables en fonction des joueurs inscrits.
- « Bridgemates » désinfectés en début et fin de séance et manipulés par un seul joueur, SUD.
- Utilisation à la table de boîtes à enchères personnelles. Les joueurs qui en étaient démunis ont été dotés, -provisoirement-, par du matériel appartenant au club, préalablement désinfecté.
- Utilisation sur les mains de gel hydro-alcoolique lors du transfert des étuis. A ce propos, après usage, il est demandé de bien se sécher les mains avant de manipuler les cartes. Elles détestent...
- Port du masque non obligatoire à la table, mais indispensable lors des déplacements.

Les premiers tournois en septembre se sont déroulés selon le protocole ci-dessus, validé par notre référent médical, **Florence RICHARD**, que je remercie beaucoup pour son aide précieuse.

Toutefois, en séance, une concertation entre le Docteur **Florence RICHARD** et l'assemblée conduit, à l'image de nombreux clubs voisins, a abandonner l'usage des écrans, pour autant que TOUS les participants soient détenteurs d'un « passe sanitaire » valide, et à la non obligation du port du masque à la table. Les autres mesures restant en vigueur.

Bien entendu, nous nous conformerons scrupuleusement aux consignes ultérieures qui pourraient être émises, gouvernementales, préfectorales ou municipales, dans un sens restrictif, ce qui évidemment n'est pas à souhaiter sur l'aspect général, comme dans l'autre, qui assoupliraient les conditions d'accueil et de jeu.

Je tiens à remercier ici les membres du bureau du club –et aussi mon épouse, Anne- pour leur implication et leur aide. Bien entendu, les bridgeurs qui seraient intéressés par rejoindre notre équipe seront les bienvenus.

Je remercie également la direction de l'hôtel, pour son accueil toujours apprécié, et la municipalité de Villers-Cotterêts, pour la mise à disposition de la salle de la Maison du Parc.

Les membres actuels du bureau sollicitent votre avis sur leur reconduction dans leurs tâches. (Vote) : Reconduit à l'unanimité des présents.

Le bureau a décidé de proposer à l'approbation de l'assemblée, la reconduction des tarifs pratiqués l'année passée, à savoir :

- Licence Villers-Cotterêts : 50 €
- Cotisation clubs extérieurs : 20 €
- Droits de table : 2,50 €.

Enfin, en ce qui concerne les nouveautés, le club s'est doté d'un terminal de paiement par carte bancaire sans contact. Gérard vous en dira un mot, à la suite de son rapport financier.

Vote sur le rapport moral :

Adopté à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée au trésorier et au vérificateur aux comptes.

A ce sujet, suite à la défection de l'un des vérificateurs aux comptes, qui ne souhaite pas continuer le bridge, le volontariat de Florence RICHARD est accepté par l'AG.